



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 23 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 23 avril à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Martin Pauline, Maire.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, Mme Pinon, Mme Perol, M. Rabier, Mme Roussel, M. Simonnet, M. Despérelle, M. Guinard, Melle Caro, M. Vivet, M. Wieckowicz, M. Pichon, Mme Roche, Mme Vair-Piova, Mme Ménager, Mme Delarue, Mme Beaupuis, Mme Le Berre, M. Moreau, M. Zapf-Lacroix, Mme Médard, M. Boutaud, M. Barbotin, M. Viallon, Mme Fischer.

Secrétaire de séance : Melle Caro

Absents excusés représentés :

M. Le Gallo avait donné pouvoir à M. Migeon

M. Langer avait donné pouvoir à M. Vivet

Mme Mauclerc avait donné pouvoir à M. Guinard

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de prendre en compte les remarques de Madame Fischer concernant la tarification sociale de l'eau.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions qui ont eu lieu :

Le 27 mars 2018 : Assemblée générale de l'A.D.A.P.I. ;

Du 3 au 7 avril 2018 : Les rendez-vous de l'emploi avec diverses manifestations (Acti Dej', jobs d'été, forum de l'emploi, carrefour des métiers, atelier découverte...) ;

Le 8 avril 2018 : Marche de printemps organisée par les Comités de Quartiers ;

Le 9 avril 2018 : Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la reprise anticipée des résultats 2017, le budget primitif 2018, les demandes d'aides sociales légales et financières, les participations aux classes de découvertes et les séjours de vacances (été 2018) ;

Le 12 avril 2018 : Conseil Communautaire au Bardon portant notamment sur les votes des divers budgets, les comptes de gestion et comptes administratifs ;

Le 16 avril 2018 : Commission des Finances pour préparer le Conseil Municipal du 23 avril 2018 ;

Le 17 avril 2018 : Installation de la Commission de Marché ;

Le 19 avril 2018 : Commission électorale ;

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 494

Télécopie :
(0) 238 447 667

E-mail :
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com



L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

Enseignement musical dans les écoles : demande de subvention auprès du Conseil départemental.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre de l'enseignement musical pratiqué dans les classes élémentaires magdunoises au titre de l'année 2017/2018, à savoir 6,10 € par heure/élève.

Participations communales :

- * **F.A.J. (Fonds d'Aide aux Jeunes),**
- * **F.U.L. (Fonds Unifié Logement).**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'allouer pour l'année 2018, une participation de :
 - * 689,37 € au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.),
 - * 3 384,18 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.).
- de contribuer au titre du dispositif énergie, eau via le C.C.A.S., dans le cadre de ses aides complémentaires.

Adoption d'une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France et de la Région Centre-Val de Loire portant sur l'avenir des « petites lignes » ferroviaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France et de la Région Centre-Val de Loire, portant sur le refus du démantèlement du réseau ferroviaire de proximité qui remettrait en cause la desserte de pans entiers du territoire national et régional et par la même le service public ferroviaire.

Délégations données au Maire :

- **pour le dépôt de dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les installations municipales,**
- **pour solliciter tout organisme financeur d'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de compléter les délibérations du 14 avril et 26 mai 2014 donnant délégation à Madame le Maire pour effectuer certaines formalités à charge pour celle-ci d'en rendre compte en Conseil Municipal. Ces nouvelles délégations l'autorisent :

- à procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux,
- à solliciter l'attribution de subventions auprès de tout organisme financeur.

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire : signature d'une convention pour la mise à disposition de parcelles permettant de recevoir les bacs enterrés de déchets d'origine domestique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition des parcelles situées sur le domaine public communal, avec la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, dans le cadre de l'installation de bacs enterrés pour le dépôt de déchets d'origine domestique, à proximité immédiate du centre-ville.

Z.A.C. des Tertres : signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

En vue de la poursuite des travaux de viabilisation de la Z.A.C. des Tertres, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer avec le Cabinet STRIBLEN un avenant à la convention initiale de maîtrise d'œuvre, pour tenir compte de la modification de délais de réalisation et du changement du titulaire défaillant.

Désertification médicale : adoption d'une motion pour la continuité des soins.

Dans le cadre du projet de réforme de la santé lancé par le Gouvernement, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une motion destinée à sensibiliser les pouvoirs publics sur la problématique de la désertification médicale progressive dans les communes rurales et sur la fracture territoriale qui l'accompagne, en demandant à ceux-ci d'assurer une médecine de qualité applicable à tous de la manière la plus équitable possible.

Personnel Communal :

- **élections professionnelles : fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme numérique au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et du Comité Technique,**

Dans le cadre des élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre 2018, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fixe à 3, le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
- maintient le paritarisme numérique,
- autorise Madame le Maire à représenter le Conseil Municipal pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.
- **modification du tableau des effectifs.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à modifier le tableau des effectifs portant sur la transformation d'un poste d'adjoint d'animation, en un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

- **approbation des contrats de travail saisonnier.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats de travail des personnels qui assureront pendant les vacances d'été des postes saisonniers à la piscine et aux services techniques (service espaces verts).

- **autorisation de signature des contrats de travail : professeurs de musique et personnel des études surveillées et garderies.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au recrutement, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 :

- de personnel pour l'école de musique avec un nombre d'heures de cours à 20 heures par semaine,
- de personnel nécessaire pour assurer les activités de garderie et d'études surveillées.

Ces postes étant susceptibles d'être pourvus par des non titulaires, si le recours à du personnel titulaire ne peut être immédiatement effectué.

Questions et Communications diverses.

Madame le Maire fait part des prochaines dates à retenir :

Le 8 mai 2018 à 10h30 : Cérémonies du 8 mai 1945

Le 25 mai 2018 vers 17h00 : Accueil de la délégation de Lymm (Parc de la Mairie)

Le 26 mai 2018 à 10h30 : Commission les Ecoutes suivie d'une réunion de travail avec le Conseil Municipal des Enfants

Du 31 mai au 2 juin 2018 : Festicolor 17^{ème} édition

Du 3 au 10 juin 2018 : Rendez-vous au bord des Mauves

Le 11 juin 2018 à 18h30 : Commission des Finances

Le 11 juin 2018 à 19h00 : Commission Scolaire pour les dérogations, au Château

Le 17 juin 2018 de 7h00 à 18h00 : Vide-greniers des Quartiers dans le parc du centre de loisirs

Le 18 juin 2018 à 19h00 : Cérémonie commémorative de l'Appel du Général de Gaulle

Le 18 juin 2018 à 20h30 : Conseil Municipal

Le 25 juin 2018 à partir de 14h00 : Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 des écoles Jehan de Meung, Potières et Papecets

Le 29 juin 2018 à 15h00 : Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 de l'école Privée Saint-Jean

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une table ronde a eu lieu le lundi 16 avril dernier avec les représentants de la D.R.E.A.L. (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie), de la Préfecture, de la D.D.T., de la Métropole, de Véolia, des exploitants et propriétaire, relative à la pollution dans un champ rive gauche de la Loire. Plusieurs solutions de nettoyage ont été évoquées.

Dans le prolongement de la réunion de concertation avec les Directeurs d'Ecoles, Monsieur Despérelle communique à l'Assemblée les horaires des écoles à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, sous réserve du retour de l'Inspection Académique, sur la demande de dérogation aux rythmes scolaires :

Ecoles Jehan de Meung, Potières et Papecets :

8h45 - 11h45 soit 3 heures d'enseignement

13h45 - 16h45 soit 3 heures d'enseignement

Maternelle du Centre :

9h - 12h soit 3 heures d'enseignement

13h30 - 16h30 soit 3 heures d'enseignement

Meung-sur-Loire, le 24 avril 2018

Le Maire,



Pauline MARTIN



Affiché le : 26/4/18